Image not found or type unknown

contestation d'un résultat d'examen (BEES)

Par **sebcou38**, le **08/10/2010** à **14:34**

Bonjour,

Je viens de passer un diplome, ayant obtenue 9.53, je ne l'ai pas obtenus, mais,un point me pose problème.

Je suis titulaire du Brevet d'Etat d'Educateur Sportif 1° option roller skating spécialité randonnée. les modalité de cette examen sont défini dans l'arrete suivant:
http://www.sport.gouv.fr/IMG/html/A9710271.html
Se diplome comporte entre autre une épreuve technique par discipline généralement constitué d'un parcours particulier à chacune de ces disciplines.
On se rend compte compte en lisant l'arrêter que le titulaire du BEES roller peut enseigner toute les disciplines du roller quelque soit la spécialité dans laquelle il as passer l'examen.

Récemment j'ai voulus passer le second degré du BEES défini par cet arrêté:
http://www.sport.gouv.fr/IMG/html/A940504.html

On peux y lire que les candidat ayant eu la moyenne au parcour technique du BEES 1° peuvent faire valoir leur note sur le second degré.
Mais rien ne dis explicitement que la note du 1° dois avoir été obtenue dans la même discipline que celle pour laquelle on est candidat au 2°.

Pour ma part j'ai un BEES 1° randonnée et je passais un 2° acrobatique. J'ai donc demandé à la DRDJSCS de faire valoir ma note, cela à été refusé, j'ai du passer le parcours technique acro. ma note au parcours technique à été de 10.5/20. Hors ma note au parcours technique randonnée au BEES 1 étais de 18/20. Aujourd'hui faire valoir se 18/20 pourrais me faire obtenir l'examen et passer d'un diplôme de niveau 4 à un diplôme de niveau 2.

Je précise quand même, que meme si j'ai eu que 10.52 au parcours technique acrobatique, cela fait quand même 3 ans que j'entraine en acrobatique, avec a mon actifs quelque champion de france, c'est donc pas comme si j'etais totalement incompétent.

Ma question est donc de savoir si je pourrais contester se résultat? et si oui, sur quel fondement juridique?

merci,

sébastien

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés